



Bruxelles, le 19 janvier 2021

Chers Membres,

En cette nouvelle année qui débute, nous souhaitons saisir l'occasion de vous adresser nos meilleurs vœux pour 2021 et vous remercier sincèrement pour la confiance que vous avez accordée à DPO-pro tout au long de cette année.

L'année 2020 a constitué un défi sans précédent pour nous tous. La crise inattendue que nous traversons a bouleversé notre vie personnelle et professionnelle. Malgré la situation, DPO-pro s'est adapté pour pouvoir rassembler ses membres lors de nombreuses conférences en ligne organisées et a créé des partenariats qui promettent d'être riche en performance !

DPO-pro renouvelle son engagement auprès de vous et continuera à vous représenter et vous tenir informé des informations et directives concernant le GDPR via les nouveaux canaux de communication mis en place.

Nous organisons ce 28 janvier à 16h00 notre Webinar de nouvel an pour vous présenter notre programme. [Inscrivez-vous](#) maintenant

L'année 2021 promet d'être passionnante !

Quoi de Neuf en 2021 ?

- • le **DPO-pro Mag'** : en partenariat avec Anthémis et Die keure, une nouvelle newsletter voit le jour. Celle-ci vous sera envoyée trimestriellement dès le mois de mars.
- • Vous aurez l'occasion de participer à un minimum de **8 conférences**. Les thèmes suivants sont d'ores et déjà envisagés : Cookies, Protection des droits fondamentaux : vie privée, liberté d'expression, secret des affaires, Digital services Act, Cybersecurity, marketing direct, Les durées de conservation des données en fonction des traitements, ...
- • « **Member gets Member** » Chaque membre pourra inviter une personne non-membre à un de nos futurs événements/conférences en ligne gratuitement. Cette personne pourra y participer une première fois aux mêmes conditions qu'un membre. Vous connaissez un autre DPO qui ne fait pas encore partie de DPO-pro ? Tenez-le au courant de nos événements et invitez-le à nous rejoindre !
- • La collaboration est née entre DPO-pro et l'AFCDP ainsi qu'avec le Data Protection Institute.

Si vous désirez en savoir plus, n'hésitez pas à visiter notre site web : www.dpopro.be et notre page LinkedIn : www.linkedin.com/company/dpo-pro

Renouvellement de votre cotisation pour l'année 2021

Sans vous DPO-pro n'existerait pas et c'est pourquoi nous vous proposons dès aujourd'hui de renouveler votre cotisation pour l'année 2021.

Être membre de DPO-pro c'est obtenir tous les avantages suivants pour seulement 195 euros par an (ou 100 euro pour les alumni de Data Protection Institute.)

L'adhésion est valable pour 12 mois à partir du renouvellement de votre cotisation.

Versez le montant de la cotisation annuelle à DPO-Pro sur le compte de l'Union professionnelle DPO-Pro : BE91 7310 4568 7476 communication : « *cotisation 2021 -Nom et prénom + nom de la société (si applicable)* ».

Si vous êtes déjà inscrit sur notre site Web, vous recevrez automatiquement une note de débit par mail **dès réception** de votre paiement pour la cotisation 2021. Si vous désirez une note de débit avant paiement, merci d'envoyer un mail à info@dpopro.be avec votre demande et vos coordonnées de facturation.

Renseignements pratiques pour l'inscription :
<https://www.dpopro.be/fr/devenir-membre/>

Les avantages d'être membre ?

- Vous aurez droit à un accès à l'**espace membre** qui contient les documents et les présentations des événements passés ainsi que l'agenda 2021.
- Votre participation aux événements/conférences sera **gratuite** ou prix réduit organisé par DPO-pro et aurez *la possibilité d'accéder à des évènements de l'AFCDP à des conditions avantageuses*
- Vous recevez en priorité les informations que nous recevons de l'Autorité de contrôle.
- Vous profiterez de notre nouvelle **Newsletter mis en place.**
- Vous profiterez d'**outils** GDPR
- Vous aurez accès au **carnet d'adresses** de DPO-pro (membres ayant accepté de partager leurs données de contact) et élargirez votre **réseau**
- *Vous avez la possibilité d'accéder à des évènements de l'AFCDP à des conditions avantageuses*

La nouvelle équipe de DPO-pro

La nouvelle équipe de direction a été acceptée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du 22 septembre 2020. Vous constaterez un certain nombre de changements, mais aussi l'arrivée de nouveaux administrateurs.

Président :	Koenraad Flamant (NL)	Administrateur :	Florence de Villenfagne (FR)
Vice-président :	Bruno Lambotte (FR)	Administrateur :	Dominique Pissoort (FR)
Secrétaire :	Patrick Soenen (NL)	Administrateur :	Philippe Costard (FR)
Trésorier :	Anna Luniewski (NL)	Administrateur :	Nathalie Raghenno (FR)
		Administrateur :	Anneleen Dammekens (NL)

Nous vous remercions de votre fidélité professionnelle et vous prions d'agréer, cher Membre, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour l'équipe de DPO-pro

**Koenraad Flamant
Président**

**Bruno Lambotte
Vice-président**

